



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUIN 1995

Sont présents :

M. Schorer, Maire

MM. Piazzalunga et Zogg, Conseillers administratifs

Mmes Barbier, De Coulon, Desjacques Carnegie, Pittet, Rochat, Schneider et Tomasini

MM. Boissonnas, Collaud, Corthésy, De Bay, De Felice, Decrey, Donzé, Favre, Fischer, Forte, Gobet, Grandgirard, Paychère, Sommaruga, Soutter et Verneret.

Excusés :

Mme Banderet

M. Schambacher

*

ORDRE DU JOUR : (fixé par le Conseil d'Etat)

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des Conseillers municipaux.
2. Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge.
3. Election du Bureau du Conseil municipal, immédiatement après son élection le président reçoit le serment du doyen d'âge.
4. Nomination des membres aux diverses commissions.
5. Désignation des présidents et vice-présidents aux diverses commissions.

Conformément à la loi, M. Henri GOBET, doyen d'âge, préside la première partie de cette séance et M. Fabiano FORTE, benjamin, officie comme secrétaire.

M. le Président ouvre, à 18h.30, la séance en ces termes :

"Mesdames, Messieurs les élus communaux,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Monsieur le secrétaire général ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs des services de la commune,
Mesdames et Messieurs du public et de la presse,

En ma qualité, bien involontaire, de doyen d'âge de cette assemblée, j'ai le plaisir d'ouvrir la séance d'investiture du Conseil municipal. J'ai le plaisir de vous présenter Monsieur Fabiano FORTE, benjamin de ce Conseil. Il officiera en qualité de secrétaire jusqu'à la nomination des membres du bureau. Je le remercie vivement.

Je vous souhaite à toutes et à tous la plus cordiale bienvenue. Je félicite mes collègues pour leur élection ou réélection. J'ai le plaisir de souligner une meilleure représentation des femmes. Mesdames, vous allez représenter pour la première fois le tiers des membres de ce Conseil, j'en suis particulièrement heureux et je souhaiterai vous voir encore plus nombreuses à la prochaine législature. Je remercie le public et la presse de leur présence.

Je vous souhaite à toutes et à tous de pouvoir mener à bien votre mandat, dans les meilleures conditions possibles, avec tolérance, intégrité et impartialité, pour le plus grand bien des habitants de notre commune.

C'est un honneur pour un représentant des verts, d'officier pour la première fois en qualité de doyen d'âge de ce Conseil municipal.

Dans le mot commune, on retrouve l'idée d'une chose qui appartient à tous et à laquelle chacun peut participer, ainsi je trouve important que le Conseil municipal, pour palier à certaines lacunes démocratiques, ait le souci de penser à tous les habitants de Thônex, quels que soient leur origine et leur statut en se donnant les moyens d'une bonne information sur tous les projets communaux. Je pense plus particulièrement à ceux qui souffrent, aux malades et à leur famille, soyons avec eux plus attentionnés et plus solidaires, mes pensées vont aussi vers les exclus de notre société envers lesquels nous avons le devoir de mettre tout en oeuvre afin d'améliorer leur situation.

En ce qui concerne les jeunes, il est urgent de leur donner la parole, de les soutenir dans leurs idées et leurs projets. Je ne voudrais pas oublier les aînés ; nous devons principalement les protéger de la délinquance et veiller à ce que l'aide à domicile ne devienne pas un simple service sanitaire, sans âme et sans humanisme.

Les verts souhaitent que la commune continue et amplifie son soutien à la culture sous toutes ses formes et avec tous les moyens dont elle peut disposer.

Nous avons reçu la terre en héritage, comment et dans quel état allons nous la transmettre aux générations futures ? Cette question, Mesdames et Messieurs, je vous la pose à vous, vous qui devrez prendre des décisions importantes dans ce sens, notamment sur la densification de la commune, son urbanisation, sur les problèmes de la circulation et sur la question des déchets générés par notre société de consommation. Nous devons être très attentifs à ce que toutes nos décisions tiennent compte des paramètres suivants : le long terme, la qualité de la vie et la qualité de notre environnement.

La pollution n'a pas de frontière, ne restons pas inactifs, ne baissions pas les bras à cause de ce qui se passe ailleurs, contentons nous de donner l'exemple et agissons, en aidant les pays les plus pauvres à se prendre en charge.

Je terminerai en soumettant à votre méditation ces paroles prononcées par le Président De Gaulle après mai 1968 : "C'est pas l'économie qui est la première préoccupation, c'est la justice sociale. Il n'y a pas de danger que les déficits budgétaires".

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention".

1. **Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des Conseillers municipaux.**

M. Fabiano FORTE, benjamin du Conseil municipal, officie comme secrétaire et donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 avril 1995 :

LE CONSEIL D'ETAT

- Vu l'art. 115, de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847,
- Vu l'art. 77, al. 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,
- Vu la publication dans la Feuille d'avis officielle, du 5 avril 1995, des résultats des élections des Conseillers municipaux, à l'exception de la commune de Dardagny,
- Attendu qu'aucun recours n'est parvenu au Tribunal administratif dans le délai légal,

A R R E T E

1. Les élections des Conseillers municipaux du 2 avril 1995 sont validées, à l'exception de la commune de Dardagny.

2. **Prestation de serment des Conseillers municipaux :**

M. FORTE, secrétaire, donne lecture du serment :

"Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève,*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge,*
- *de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal".*

A l'appel de leur nom, les Conseillers prononcent individuellement, debout, la main droite levée les mots "*Je le jure*" ou "*Je le promets*" :

Mme Mireille BARBIER
M. Jacques BOISSONNAS
M. Michel COLLAUD
M. Henri CORTHESEY
M. Alain DE FELICE
Mme Christine DE COULON
M. Yves-Pierre DE BAY
M. Philippe DECREY
Mme Sophie DESJACQUES CARNEGIE
M. Philippe DONZE
M. Olivier FAVRE

M. José FISCHER
M. Fabiano FORTE
M. Jean-Claude GRANDGIRARD
M. Cédric PAYCHERE
Mme Chantal PITTET
Mme Isabel ROCHAT
Mme Brigitte SCHNEIDER
M. Carlo SOMMARUGA
M. Michel SOUTTER
Mme Jacqueline TOMASINI
M. Guy VERNERET.

M. GOBET prend acte de leur serment ou de leur promesse.

Mme Chantal BANDERET et M. Alain SCHAMBACHER, Conseillers municipaux absents, seront assermentés lors de la première séance à laquelle ils assisteront.

3. Election du Bureau du Conseil municipal et serment du doyen d'âge.

Avant de passer à l'élection du Bureau M. DE FELICE fait la déclaration suivante :

"Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La manière dont ont eu lieu les tractations pour les présidences de ce Conseil municipal, car, je le dis pour celles et ceux qui l'ignoraient encore, toutes les fonctions dans ce Conseil municipal sont négociées d'avance entre les fractions ; ainsi cette année la présidence de notre Conseil sera radicale, la suivante démocrate-chrétienne, la troisième socialiste et la dernière libérale. Les tractations, donc, se sont passées d'une telle manière qu'il n'est pas inutile, puisque nous avons tous prêté serment de remplir consciencieusement les devoirs de notre charge, de poser la question de la manière dont il nous sera possible de remplir ces devoirs.

Lors de ces discussions, prise de connaissance par la minorité de la volonté de la majorité devrais-je dire, on nous a fait valoir, discours qu'on croyait heureusement banni depuis 4 ans, que la raison du plus fort étant toujours la meilleure et que nous devrions être contentes et contents de notre sort au nom de l'intérêt de la commune.

Un tel fonctionnement n'est pas possible sauf à vouloir nous rejeter dans une opposition stérile car systématique en jouant en toutes circonstances la logique des blocs.

Par deux fois, au moins, cette logique nous a été imposée et avec elle ses effets négatifs :

1. le Conseil municipal qu'un tiers d'entre nous avait demandé pour poser des questions légitimes sur les problèmes que rencontrait la crèche a été blackboulé pour les deux autres tiers, moralité la fondation des Oeuvres pour la Jeunesse voit, deux ans plus tard, encore et toujours ses séances monopolisées par ces problèmes.
2. Au moment où deux d'entre nous ont fait déclaration d'indépendance, vous avez voulu exclure en force de toutes les commissions les deux indépendants ce qui nous a conduit tout droit chez M. HAEGI pour un compromis bancal d'une jambe et boitant de l'autre.

A l'orée de cette nouvelle législature, le choix est entre vos mains, soit de nous conforter dans l'idée que votre logique sera désormais celle de l'affrontement, soit, comme je l'espère sincèrement, de dissiper une impression dès lors fausse et de montrer de manière tangible que vous entendez réellement que nous collaborions, sans rien abandonner, ni les uns ni les autres, de nos options politiques, collaborer disais-je, à faire avancer la commune.

Au moment où nous allons élire notre première présidente ou notre premier président, il nous semblait important que ce qui précède soit dit".

3.1. Election du Président du Conseil municipal :

Au nom du groupe radical, M. GRANDGIRARD propose M. Cédric PAYCHERE qui est élu à l'unanimité moins 1 abstention.

3.2. Prestation de serment du doyen d'âge :

M. GOBET cède la place à M. PAYCHERE, nouveau Président pour la suite des débats.

Le nouveau Président du Conseil municipal prononce alors l'allocution suivante :

"Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chers Collègues,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs,

..."Dans la précédente législature, nous avons vécu des années d'études, des années d'experts, des années de réflexion (...). Aujourd'hui, nous entrons dans une ère quadriennale de réalisations, de grands travaux et mon souhait le plus cher ce soir est que nous soyons un Conseil Municipal dynamique (...), que nous ayons un esprit constructif à la grandeur de notre Commune (...) et que dans quatre ans nous soyons fiers d'avoir mené à bien un visage de Thônex prêt (...) à entrer dans l'an 2000..."

Mesdames, Messieurs, ces propos vous semblent certainement bien d'actualité. Pourtant, il s'agit d'une citation. Ils ont été tenus le 3 juin 1991 par M. Denis HENRY, mon premier Président. C'était le bilan de la législature 1987-1991.

Depuis 87-91, tous les magistrats ont changé, beaucoup de Conseillers municipaux ont changé. Mais il semble toujours aussi long et difficile de passer de l'étude à la réalisation. D'où vient alors cette difficulté à concrétiser nos projets puisqu'on peut écarter l'idée qu'elle soit le fait d'une personne, conseiller administratif ou municipal ? Il reste le fonctionnement de notre Conseil. Lui, il n'a pas changé. L'idée n'est pas toute nouvelle, des solutions ont commencé à voir le jour, je pense, par exemple, à l'instauration par mon prédécesseur d'une "conférence des présidents de commission", chargée de fixer le rythme des séances de commissions.

C'est bien et il faut certainement aller plus loin encore. Par exemple, en choisissant et votant, en cours de première année, les priorités de la législature ou encore en modifiant le nombre et les thèmes des commissions afin qu'elles collent au mieux avec ces priorités choisies.

Et alors, avec une structure de Conseil adaptée à l'immensité de la tâche qui nous attend et avec le bon esprit – c'est essentiel – qui a toujours habité cette assemblée, j'ai bon espoir que nous pourrions répondre à la seule préoccupation qui doit nous animer : le bien de nos communiens.

Ce soir, soyez-en sûrs, c'est avec grand plaisir et émotion que je reçois votre témoignage de confiance. Mais c'est surtout avec la conscience qu'en m'asseyant au bout de la table je suis non pas tant à la tête du Conseil municipal, mais surtout et d'abord à votre service.

Je ne saurais clore ce laïus sans remercier M. Philippe DECREY, mon prédécesseur. Tu as eu, Philippe, la gratifiante mais délicate tâche de présider ce Conseil en période d'élections. Merci de ton travail, merci de ton enthousiasme, du temps et du cœur que tu y as consacré.

Je tiens aussi à féliciter nos Conseillers administratifs et leur élection. Si pour Clément et Roger les dossiers sont déjà bien connus, j'aimerais t'adresser tous mes vœux de courage, Jean-Claude, tu as pris un dicastère mammoth, dont on attend beaucoup de ce côté de la table.

Et à toutes les nouvelles Conseillères et à tous les nouveaux Conseillers, je tiens, et c'est là mon premier acte officiel en tant que Président, à vous féliciter de votre élection et à vous souhaiter la bienvenue dans cette assemblée.

Je vous remercie de votre attention, et vive Thônex !".

Le Président prie M. Henri GOBET de bien vouloir se lever et après avoir entendu le serment, de prononcer les mots "*Je le jure*" ou "*Je le promets*".

"Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève,*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge,*
- *de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal".*

M. PAYCHERE prend acte du serment de M. GOBET.

3.3. Election des autres membres du Bureau :

3.3.1. 1er vice-président :

M. Alain SCHAMBACHER
(présenté par M. DECREY)

3.3.2. 2e vice-président :

M. Carlo SOMMARUGA
(présenté par M. DE FELICE)

3.3.3. Secrétaire :

M. Henri CORTHESEY
(présenté par M. BOISSONNAS)

3.3.4. Vice-secrétaire :

Mme Brigitte SCHNEIDER
(présenté par M. GOBET)

3.3.5. Désignation du secrétaire rédacteur :

M. Philippe GUEX, secrétaire de la Mairie
(élu par acclamations)

4. Nomination des membres aux diverses commissions.

M. PAYCHERE passe directement à la désignation de la délégation spéciale "Règlement du Conseil municipal" et retrace l'historique de la formation de cette commission ad hoc.

Le mardi 23 mai 1995, les délégués de chaque parti se sont réunis, et, après consultation, se sont rendus compte qu'il fallait plus de temps pour créer les commissions permanentes d'autant que pendant ces 15 jours il y avait l'Ascension et la Pentecôte.

La création d'une commission ad hoc aura pour but de former des commissions permanentes à une date ultérieure, mais au maximum dans un délai d'un an. D'autres fonctions seront liées à cette commission telle qu'une éventuelle révision du règlement où de différents sujets telle que la prise des procès-verbaux des séances.

Le DIEAR (Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales) a donné son accord à cette manière de faire et la discussion est ouverte sur ce point.

La parole n'étant pas demandée , le Président donne la composition de cette commission ad hoc "Règlement du Conseil municipal" (1 membre par parti)

Mme SCHNEIDER

MM. CORTHEZY, DE FELICE, DECNEY et PAYCHERE

sous la coordination de M. Philippe GUEX, secrétaire de Mairie

Ensuite les propositions suivantes sont faites pour la formation des diverses commissions.

4.1. Formation des commissions comprenant 14 membres :

4.1.1. Commission des "Finances" & "Naturalisations" :

Mmes DESJACQUES CARNEGIE, PITTET, ROCHAT, SCHNEIDER et TOMASINI

MM. BOISSONNAS, COLLAUD, DE BAY, DE FELICE, DECNEY, DONZE, FISCHER, GRANDGIRARD et SOMMARUGA.

4.1.2. Commission des "Sports", "Oeuvres pour la jeunesse" et "Service du feu" :

Mmes BANDERET, DE COULON, PITTET, ROCHAT, SCHNEIDER, TOMASINI

MM. COLLAUD, DE BAY, DECNEY, DONZE, FORTE, SOUTTER, SOMMARUGA et VERNERET.

4.1.3. Commission d'"Etudes & Urbanisme", "Travaux" et "Bâtiments" :

Mme BARBIER

MM. BOISSONNAS, CORTHEZY, DE FELICE, FAVRE, FISCHER, FORTE, GOBET, GRANDGIRARD, PAYCHERE, SCHAMBACHER, SOMMARUGA, SOUTTER et VERNERET.

4.2. Formation des commissions comprenant 11 membres soit :

4.2.1. Commission des "Loisirs", "Jumelage" et de la "Protection civile" :

Mmes BANDERET, BARBIER, ROCHAT et TOMASINI

MM. CORTHEZY, FAVRE, FORTE, GOBET, PAYCHERE, SCHAMBACHER et VERNERET.

4.2.2. Commission des "Ecoles" et "Affaires sociales" :

Mmes BANDERET, DE COULON, DESJACQUES CARNEGIE et
PITTET
MM. CORTHEZY, DECREY, DONZE, FAVRE, GOBET, PAYCHERE
et SOUTTER.

4.2.3. Commission de "Circulation" "Environnement", "Parcs & Promenades",
et "Transports" :

Mmes BARBIER, DE COULON, DESJACQUES CARNEGIE et
SCHNEIDER
MM. BOISSONNAS, COLLAUD, DE BAY, DE FELICE, FISCHER,
GRANDGIRARD et SCHAMBACHER.

4.3. Formation des commissions spéciales :

4.3.1. Au sein de la commission des "Finances" pour la commission de
réclamation de la taxe professionnelle : 5 délégués

Mme SCHNEIDER
MM. BOISSONNAS, DE BAY, DE FELICE et SCHAMBACHER

4.3.2. Au sein de la commission des "Sports" : 5 délégués au Centre Sportif
de Sous-Moulin (1 membre par parti)

Mmes SCHNEIDER et TOMASINI
MM. FAVRE, FORTE et SOMMARUGA

4.3.3. 5 délégués au Centre des Loisirs (1 membre par parti)

Mmes BANDERET et TOMASINI
MM. COLLAUD, DECREY et GOBET

4.3.4. 5 délégués à la commission des "Pétitions" (1 membre par parti)

Mmes ROCHAT et SCHNEIDER
MM. DONZE, SCHAMBACHER et SOMMARUGA

4.3.5. 2 délégués au Comité de la rédaction du Journal "Le Chênois"

MM. DE FELICE et PAYCHERE

4.3.6. 5 délégués au Comité de la "Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex"

Mmes DE COULON et DESJACQUES CARNEGIE
MM. DE FELICE, GOBET et SOUTTER

5. Désignation des présidents et vice-présidents aux diverses commissions.

5.1. Commission des "Finances" & "Naturalisations" :

Président :

M. Jean-Claude GRANDGIRARD
(présenté par M. FISCHER)

Vice-président

Mme Sophie DESJACQUES CARNEGIE
(présenté par M. DECREY)

5.2. Commission des "Sports", "Oeuvres pour la jeunesse" et "Service du feu" :

Président :

M. Carlo SOMMARUGA
(présenté par M. DE FELICE)

Vice-président

Mme Christine DE COULON
(présenté par M. BOISSONNAS)

5.3. Commission "D'Etudes & Urbanisme", "Travaux" et "Bâtiments" :

Président :

M. Olivier FAVRE
(présenté par M. BOISSONNAS)

Vice-président

M. José FISCHER
(présenté par M. GRANDGIRARD)

5.4. Commission des "Loisirs", "Jumelage" et de la "Protection civile" :

Président :

M. Guy VERNERET
(présenté par M. GRANDGIRARD)

Vice-président

M. Henri GOBET
(présenté par Mme SCHNEIDER)

5.5. Commission des "Ecoles" et "Affaires sociales" :

Président :

Vice-président

M. Philippe DECREY

Mme Chantal BANDERET

(présenté par Mme DESJACQUES CARNEGIE) (présenté par M. DE FELICE)

5.6. Commission de "Circulation" "Environnement", "Parcs & Promenades" et "Transports" :

Président :

Vice-président

M. Michel COLLAUD

M. Yves-Pierre DE BAY

(présenté par M. BOISSONNAS)

(présenté par M. GRANDGIRARD)

Toutes ces propositions ont été acceptées à l'unanimité par le Conseil municipal.

Avant de clore la séance, le Président passe la parole à M. Roger SCHORER, Maire :

"Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs,

En premier lieu j'aimerais adresser mes félicitations à ceux qui débutent dans ce Conseil, aux anciens et en particulier à M. Jacques BOISSONNAS qui prête serment ce soir pour la sixième fois.

Je vous rappelle que le Conseil municipal travaille avant tout en faveur de nos communiens et c'est le principal aspect dans votre fonction qu'il ne faudrait pas oublier. Travailler c'est déjà facile; gratuitement ou presque, c'est héroïque; mais pour autrui cela devient un sacerdoce.

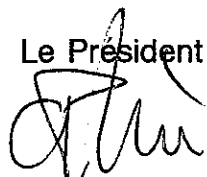
Ensemble, Mesdames et Messieurs, nous devons faire avancer notre commune comme nous l'avons déjà fait par le passé.

Je vous rappelle que les séances des commissions sont à huis-clos et chaque conseiller est lié au secret de fonction.

Comme le veut la tradition nous allons offrir aux dames ce petit bouquet de fleurs et encore merci à tous pour votre dévouement".

La séance est levée à 19h.10.

Le Président :



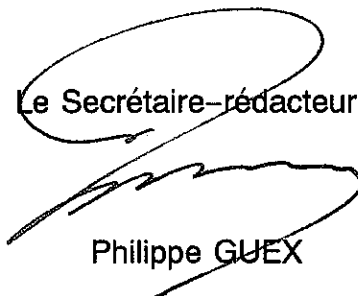
Cédric PAYCHERE

Le Secrétaire :



Henri CORTHEZY

Le Secrétaire-rédacteur :



Philippe GUEX

Thônex, le 16 juin 1995 – PHG/vp

PV-CM-06-06.95

COMMUNE DE THÔNEX

ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 1995 LISTE DEFINITIVE DES ÉLUS

Parti N° 1 – RADICAL (8 sièges) :

<u>Sont élus :</u>		<u>Suffrages</u>	<u>Viennent ensuite :</u>		<u>Suffrages</u>
PIAZZALUNGA	Clément	780	DE BAY	Yves-Pierre	503
ZOGG	Jean-Claude	551	GRANDGIRARD	Jean-Claude	497
TOMASINI	Jacqueline	551	AMOUDRUZ	Jean-Pierre	491
VERNERET	Guy	545	KILCHER	Marc	482
PAYCHÈRE	Cédric	537	BERTOLA	Roland	477
FISCHER	José	535	STARK	Richard	453
SOUTTER	Michel	522	KELLER	José	444
DONZÉ	Philippe	506			

Total des suffrages nominatifs du parti : 7'874

Parti N° 2 – LIBÉRAL (6 sièges) :

<u>Sont élus :</u>		<u>Suffrages</u>	<u>Viennent ensuite :</u>		<u>Suffrages</u>
SCHORER	Roger	613	CORTHESY	Henri	429
BOISSONNAS	Jacques	525	VAUCHER	Roger	425
ROCHAT	Isabel	466	BERLI	Didier	419
FAVRE	Olivier	456	MAUNOIR	Henri-Louis	415
de COULON	Christine	443	HAURI	Paul	409
COLLAUD	Jean-Michel	434	GAUTIER	Patrick	399
			WICKY	Jean-Jacques	397
			MEYKADEH	Faro	396
			ALVES DE SOUZA	Eric	393
			FISSÉ	Joseph	371
			SCHNEEBELI	Rodolphe	366

Total des suffrages nominatifs du parti : 7'356

Parti N° 3 – DÉMOCRATE-CHRÉTIEN (4 sièges) :

<u>Sont élus :</u>		<u>Suffrages</u>	<u>Viennent ensuite :</u>		<u>Suffrages</u>
DECREY	Philippe	434	CONSTANTIN	Doris	318
SCHAMBACHER	Alain	369	BACHMANN	Alain	293
DESJACQUES	Sophie	352	LABEAUME	Laurent	287
FORTE	Fabiano	321	LAVARINI	Danilo	283

Total des suffrages nominatifs du parti : 2'657

Parti N° 4 – LES VERTS (2 sièges) :

<u>Sont élus :</u>		<u>Suffrages</u>	<u>Viennent ensuite :</u>		<u>Suffrages</u>
SCHNEIDER	Brigitte	367	GEX	Rosemarie	279
GOBET	Henri	293			

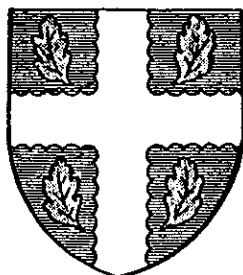
Total des suffrages nominatifs du parti : 939

Parti N° 5 – SOCIALISTE (5 sièges) :

<u>Sont élus :</u>		<u>Suffrages</u>	<u>Viennent ensuite :</u>		<u>Suffrages</u>
SOMMARUGA	Carlo	555	JAUSSI	Rudy	435
BANDERET	Chantal	482			
BARBIER	Mireille	454			
DE FÉLICE	Alain	454			
PITTET	Chantal	440			

Total des suffrages nominatifs du parti : 2'820

COMMUNE DE THÔNEX



ELECTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

7 MAI 1995

LISTE DEFINITIVE DES ELUS

Sont élus :

M. Clément PIAZZALUNGA
M. Roger SCHORER
M. Jean-Claude ZOGG

Suffrages :

1.322
1.209
1.156

Obtient des voix :

M. Carlo SOMMARUGA

894

*

A la suite de l'élection au Conseil administratif de MM. PIAZZALUNGA, SCHORER et ZOGG :

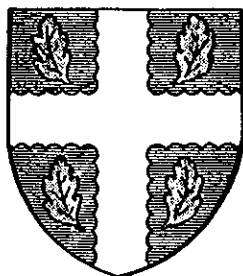
M. Yves-Pierre DE BAY
M. Jean-Claude GRANDGIRARD
M. Henri CORTHESEY

de la liste radicale
de la liste radicale
de la liste libérale

premiers viennent ensuite, ont accepté le mandat de Conseiller municipal.

Thônex, le 15 juin 1995

COMMUNE DE THÔNEX



BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL 1995-96

Président : M. Cédric PAYCHERE
1er vice-président : M. Alain SCHAMBACHER
2e vice-président : M. Carlo SOMMARUGA
Secrétaire : M. Henri CORTHESEY
Vice-secrétaire : M. Brigitte SCHNEIDER

*

Secrétaire-rédacteur : M. Philippe GUEX
Secrétaire général de la Mairie

Thônex, le 15 juin 1995

CM\BUREAU 95-96

REPARTITION DES CHARGES ADMINISTRATIVES – LEGISLATURE 1995/1999

Collège des Conseillers administratifs :
ADMINISTRATION – PERSONNEL

C.A. délégué : **M. Roger SCHORER**
Suppléant : M. Clément PIAZZALUNGA

FINANCES

NATURALISATIONS

C.A. délégué **M. Clément PIAZZALUNGA**
Suppléant : M. J.–C. ZOGG

SPORTS

Centre Sportif

OEUVRES POUR LA JEUNESSE

Centre de loisirs
Crèches, jardins d'enfants
Colonies de vacances
Ludothèque, Bibliobus

SERVICE DU FEU
(sapeurs-pompiers et sauveteurs)

C.A. délégué : **M. J.–C. ZOGG**
Suppléant : M. Roger SCHORER

ETUDES ET URBANISME

TRAVAUX ET BATIMENTS
(étude, réalisation, entretien)

Bâtiments, logements
Routes
Cours d'eau
Canalisations
Cimetière
Voirie

LOISIRS

Activités culturelles
Mérite thônésien
Fêtes, etc..

JUMELAGE

PROTECTION CIVILE

ECOLES

AFFAIRES SOCIALES

3e âge

ENVIRONNEMENT

PARCS ET PROMENADES

CIRCULATION

TRANSPORTS

POLICE – MILITAIRE – ETAT CIVIL